



Fiches de données de sécurité des principaux produits utilisés

1. Encre solvantée (NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION)
2. Solvant de nettoyage / dilution (SOLVANT PM)
3. Colle solvantée (ROBOND™ L-300)
4. Colle sans solvant (NOVACOTE® NC 272 A)

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Matériel : 11-019977-5.2260

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encre et vernis d'imprimerie et matières apparentées aux encres d'imprimerie à usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Siegwerk Druckfarben AG & Co. KGaA
Alfred-Keller-Straße 55
53721 Siegburg

Téléphone : +4922413040
Téléfax : +492241304230
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds_info@siegwerk.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1235/239670

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables , Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire , Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

étanche.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA
PEAU (ou les cheveux): enlever
immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un
médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser du sable sec, de
la poudre chimique sèche ou de la mousse
résistant à l'alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir
au frais.

Etiquetage supplémentaire:

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue:
5,3173 %

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement
aquatique sont inconnus: 5,3173 %

Contient: Cellulose nitrate **2.3 Autres dangers**

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-
accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de
0,1% ou plus.

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-
accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de
0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Encres d'imprimerie

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Ethanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq.2; H225	>= 25 - < 50
Ethyl acetate	141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 10 - < 15
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 1 - < 3

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Garder tranquille.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Ventiler la zone.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

Mesures d'hygiène : Stocker les équipements individuels de protection dans un endroit propre à l'écart de la zone de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Classe de feu : Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ethanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Ethanol	64-17-5	VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Ethyl acetate	141-78-6	VME	400 ppm 1.400 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.

Remarques : Porter des gants appropriés. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.

Protection de la peau et du corps : Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
pH	: non déterminé
Point/intervalle de fusion	: Non applicable
Point d'ébullition	: > 38 °C
Point d'éclair	: -3 °C
Limite d'explosivité, supérieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	: non déterminé
Pression de vapeur	: < 1.100 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: env. 1,19 g/cm ³ (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: > 21 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale :
Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée :
Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 12: Informations écologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques éco-toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008.

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

Toxicité pour les bactéries :
Remarques: Donnée non disponible

Information supplémentaire

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 5,3173 %

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: L'utilisation de ce produit chimique dans des zones où le sol est perméable, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut résulter en une contamination des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
: Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Cheminement et devenir dans l'environnement : Le produit lui-même n'a pas été testé.
Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

- Produit : Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
- Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- ADN : 1210
ADR : 1210
IMDG : 1210
IATA : 1210

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADN : ENCRE D'IMPRIMERIE
ADR : ENCRE D'IMPRIMERIE
IMDG : PRINTING INK
IATA : PRINTING INK

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN : 3
ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

- ADN**
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Dispositions spéciales : Prescription particulière 640D

- ADR**
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)
Dispositions spéciales : Prescription particulière 640D

- IMDG**
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

- IATA**
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instructions de conditionnement (avion de

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y341

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

NC 191-6 BLANC HAUTE CONCENTRATION

Version 1.1

Date de révision 11.06.2015

Date d'impression 22.07.2015

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

		Quantité ¹	Quantité ²
7b	Facilement inflammable	5.000 t	50.000 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Composés organiques volatils :

Directive 1999/13/CE
46,76 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLVANT PM

Version: 3

Date de révision: 17/09/2008

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: SOLVANT PM

Utilisation de la substance/préparation: solvant

Fournisseur: CIRON SA
Usine du Moulin de Pernaud - BP36
F-33720 Barsac
France
Tél: 05 56 27 40 70
Télécopie: 05 56 27 40 75
Courriel: ciron@ciron.com

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 # B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Inflammable

Risque(s) spécifique(s): Peut former des peroxydes réactifs

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- 1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol - N° Id.: 603-064-00-3 - N° CAS:: 107-98-2
Conc. (% pds):(%) : 90 < C <= 100 - Classification: • R 10 •
- 2-méthoxypropanol-1 - N° Id.: 603-106-00-0 - N° CE:: 216-455-5 - N° CAS:: 1589-47-5
Conc. (% pds):(%) : 0 < C <= 1 - Classification: • R 10 • Repr. Cat. 2; R 61 • Xi; R 37/38-41 •

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition. En cas de malaise consulter un médecin. Respiration artificielle si nécessaire.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver à l'eau et au savon par précaution. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): poudre chimique sèche dioxyde de carbone (CO2) eau pulvérisée mousse résistant aux alcools

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

Risques spéciaux: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Assurer une ventilation adéquate.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

Méthode(s) de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLVANT PM

Version: 3

Date de révision: 17/09/2008

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Manipulation

- Précaution(s): Éviter la formation de vapeurs.
- Mesure(s) d'ordre technique: Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre.

Stockage

- Précaution(s): Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Condition(s) de stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier inoxydable
- Matériaux d'emballage non adaptés: certains plastiques

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: • 1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol: VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: appareils respiratoires adéquats
- Protection des mains: gants en Néoprène
- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des yeux: lunettes de sécurité

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide
- Couleur: clair(e) et incolore
- Odeur: éthérée

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: 4 - 7 à 200g/l à 20°C
- Point / intervalle d'ébullition: 119-122°C
- Point / intervalle de fusion: -95°C
- Point d'éclair: 31.7°C
- Température d'auto-inflammabilité: 270°C
- Limites d'explosivité: 1.7 - 11.5 % vol
- Inflammabilité (solide, gaz): Liquide inflammable
- Pression de vapeur: 13.3 hPa à 20°C
- Densité relative (eau = 1): 0.92 à 20°C
- Viscosité: 1.91 mPa.s à 20°C
- Hydrosolubilité: miscible à 20°C
- Liposolubilité: Non déterminé
- Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

Condition(s) à éviter: Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.

Matière(s) à éviter: Agent oxydant fort

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLVANT PM

Version: 3

Date de révision: 17/09/2008

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

- Inhalation: CL50/inhalation/4h/rat = > 6 mg/l
- Contact avec la peau: DL50/cutanée/lapin = 13.000 mg/kg
- Contact avec les yeux: Non disponible
- Ingestion: DL50/orale/rat = > 5.000 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Persistance et dégradabilité: S'élimine par biodégradation.

Potentiel de bio-accumulation: Pas de bioaccumulation

Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

Emballages contaminés: Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

N° UN: 3092

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: METHOXY-1 PROPANOL-2
- Classe de danger: 3
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ADR/RID: 3

Voies maritimes (IMDG)

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Polluant marin: NON
- Etiquette(s) IMDG: 3

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- ICAO/IATA classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ICAO/IATA: 3

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

N° CE: Non applicable.

Contient: • 2-méthoxypropanol-1

Symbole(s): Aucun selon les directives CE.

Phrase(s) R: 10 Inflammable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLVANT PM

Version: 3

Date de révision: 17/09/2008

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Phrase(s) S: 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

16. AUTRES INFORMATIONS

Rubrique n° 2 : Phrase(s) R R10 Inflammable.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Avis ou remarques importantes: Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Utilisation de la substance/préparation solvant

Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Historique

- Date de la première édition: 02/10/2007

- Date de la révision précédente: 21/03/2008

- Date de révision: 17/09/2008

- Version: 3

Réalisé par: Sds



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOW FRANCE S.A.S.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 2015/830

Nom du produit: ROBOND™ L-300

Date de révision: 29.06.2017

Version: 4.0

Date d'impression: 11.04.2022

DOW FRANCE S.A.S. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ROBOND™ L-300

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Adhésifs pour films d'emballage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DOW FRANCE S.A.S.
23 AVENUE JULES RIMET
93210 LA PLAINE SAINT-DENIS
FRANCE

Information aux clients:

(31) 115 67 2626
SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: 00 33 388 736 000
Contact local en cas d'urgence: 00 33 388 736 000
ORFILA: 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Information supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique: Polymères en milieu aqueux

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Ce produit ne contient pas de substances, en concentration égale ou supérieure à celle mentionnée dans la réglementation (EC) No. 2015/830, présentant un danger pour la santé ou l'environnement ni de substances pour lesquelles des limites d'exposition sur le lieu de travail communautaire ont été mises en place.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion: Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin si nécessaire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Employer des moyens d'extinction adaptés au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés: Donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Donnée non disponible

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Des éclaboussures peuvent se produire quand le produit est porté à des températures supérieures à 100°C. Le film de polymère peut brûler.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Donnée non disponible

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: ATTENTION : Veillez à ne pas contaminer les égouts et les eaux naturelles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer immédiatement les déversements avec des matières inertes (sable, terre). Mettre en récipients distincts les liquides et les solides pour récupération ou élimination .

6.4 Référence à d'autres rubriques: Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le récipient bien fermé. Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou le gaz. Dans des conditions acides, du formaldéhyde sera généré. Il peut se former pendant la manutention ou le traitement, comme produit de réaction ou de décomposition, référez à la section 8 pour la OEL correspondante.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Préserver du gel - la stabilité du produit pourrait être affectée. Bien agiter avant l'utilisation.

Stabilité au stockage

Température d'entreposage: 1 - 49 °C

Autres données: Des vapeurs de monomères peuvent se dégager si le produit est chauffé lors de la mise en oeuvre. Se référer à la SECTION 8 pour les différents types de ventilation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Formaldéhyde	ACGIH	STEL	0,3 ppm
	ACGIH	STEL	DSEN, RSEN
	ACGIH	TWA	0,1 ppm
	ACGIH	TWA	DSEN, RSEN
	FR VLE	VME	0,5 ppm
	FR VLE	VLCT (VLE)	1 ppm

Un produit de réaction ou de décomposition peut être formé au cours de la manipulation ou la transformation qui a une limite d'exposition professionnelle (VLEP).

Dans des conditions acides, du formaldéhyde sera généré.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures de protection: Les installations de stockage ou d'utilisation de ce produit doivent être équipées d'un rince-œil.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter des lunettes de protection compatibles avec les appareils respiratoires utilisés.

Protection de la peau

Protection des mains: Le type de gants recommandés est indiqué ci-dessous.

(D'autres gants en matériaux résistant aux produits chimiques ne peuvent pas fournir une protection adéquate): Gants en néoprène

Protection respiratoire: Chaque fois que les conditions en milieu de travail nécessitent l'emploi d'un respirateur, il faut adopter un programme de protection respiratoire conforme aux exigences des normes 1910.134 de l'OSHA et Z288.2 de l'ANSI ou l'équivalent. Aucune requise si les concentrations dans l'atmosphère sont maintenues au-dessous de la limite d'exposition indiquée dans les 'Information sur les limites d'exposition'. Pour des concentrations dans l'air allant jusqu'à 10 fois les VLE/VME indiquées dans "Information sur les limites d'exposition", porter un demi-masque respiratoire à purification d'air approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent). Les respirateurs à adduction d'air filtré devraient être munis de cartouches anti-ammoniaque/méthylamine et de filtres N95, approuvés par NIOSH (ou l'équivalent). En présence d'une brume d'huile, on doit utiliser des filtres R95 ou P95. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié répondant aux directives Européennes en vigueur (89/656/CEE, 89/686/CEE) lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**

Etat physique	liquide laiteux
Couleur	blanc
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	7 - 8
Point/intervalle de fusion	0 °C Eau
Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	100 °C Eau
Point d'éclair	Non combustible
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	<1 Eau
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Tension de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative (air = 1)	<1 Eau
Densité relative (eau = 1)	1,0
Hydrosolubilité	Diluable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	Donnée non disponible
Pourcentage de produits volatils	55 - 57 %

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité: Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique: Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e) à notre connaissance.
Le produit ne peut pas polymériser

10.4 Conditions à éviter: Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles: Il n'y a aucune incompatibilité connue pour ce produit.

10.6 Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique peut engendrer des monomères acryliques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Rat, > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Lapin, > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peut causer une irritation fugace.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Cancérogénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Tératogénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Mutagénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Danger par aspiration

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Informations Complémentaires

Aucune données sur le produit n'est disponible. Les données ci-dessus se rapportent à des produits similaires.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Informations générales

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.1 Toxicité

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Coaguler l'émulsion en ajoutant par degré du chlorure ferrique et de la chaux jusqu'à l'obtention d'un liquide clair. Lesurnageant peut être rejeté dans les eaux usées. Pour élimination, on peut incinérer ou mettre en décharge dans un lieu autorisé ceci conformément aux réglementations envigueurs.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé pour le transport
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement	N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Not regulated for transport
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement	N'est pas considéré comme polluant marin basée sur les données disponibles.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.
14.7	Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Not regulated for transport
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Ce produit ne contient que des composants qui ont été soit pré-enregistrés, enregistrés, exemptés des obligations d'enregistrement, considérés comme étant enregistrés soit sujets à l'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les polymères sont exemptés d'enregistrement dans REACH. Toutes les matières premières et additifs ont été pré-enregistrés, enregistrés, ou sont exemptés d'enregistrement en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Énuméré dans le règlement: Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) non déterminé

Maladies Professionnelles (R-461-3, France):

Tableau: (Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).)
84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères de la CE.

Révision

Numéro d'identification: 101127616 / A560 / Date de création: 29.06.2017 / Version: 4.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
DSEN, RSEN	Sensibilisant cutané et respiratoire
FR VLE	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
STEL	Limite d'exposition à court terme
TWA	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
VLCT (VLE)	Valeurs limites d'exposition à court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW FRANCE S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

Fiche de Données de Sécurité**NOVACOTE® NC 272 A**

Fiche du: 15/02/2022 - révision 11

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: NOVACOTE® NC 272 A

Code commercial: NC272A

Numéro d'enregistrement N/A

UFI: SAV0-V0XU-K00V-07CD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels; Adhésifs, produits d'étanchéité

Usages déconseillés : N.A.

Pour usage industriel ou professionnel seulement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: C.O.I.M. s.p.a. – CHIMICA ORGANICA INDUSTRIALE MILANESE

Via delle Azalee 19, 20090 Buccinasco (MI) – Italy

Phone: +39 0373 248.1

Fax: +39 0373 789 222

e-mail: helpsds@coimgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

COIM SpA, Italie: Numéro de téléphone (+39) 0373 2481; Numéro de télécopieur (+39) 0373 789222 (24 heures / jour)

Numéro d'appel d'urgence, organisme de conseil à Munich (Giftnotruf München - Ismaninger Straße 22 - 81675 München Allemagne): +49 (0) 89 19240 - en anglais et allemand 24 heures par jour, 7 jours par semaine

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes et avertissement**

Danger

Mentions de danger:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence:

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

EUH208	Contient du (de la) 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane. Peut produire une réaction allergique.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

acétate d'éthyle

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Ingredient(s) avec toxicité aiguë inconnue:

Aucun

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

Les personnes présentant une hypersensibilité des voies respiratoires (asthma, bronchite chronique par exemple) ne doivent pas manipuler le produit.

Les symptômes touchant les voies respiratoires peuvent encore apparaître quelques heures après une surexposition.

Les poussières, vapeurs et aérosols constituent le principal risque pour les voies respiratoires.

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: NOVACOTE® NC 272 A

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
$\geq 25 - < 35 \%$	acétate d'éthyle	CAS:141-78-6 EC:202-500-4 Index:607-022-00-5	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	01-2119475103-46-XXXX
$\geq 1 - < 5 \%$	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	CAS:101-68-8 EC:202-966-0 Index:615-005-00-9	Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317	01-2119457014-47-XXXX
			Limites de concentration spécifiques: C $\geq 5\%$: Skin Irrit. 2 H315 C $\geq 5\%$: Eye Irrit. 2 H319 C $\geq 5\%$: STOT SE 3 H335 C $\geq 0.1\%$: Resp. Sens. 1 H334	

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ce produit irrite les voies respiratoires et peut entraîner une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Les symptômes d'irritation aiguë ou de rétrécissement pulmonaire sont traités en premier lieu. Un suivi médical prolongé peut s'avérer nécessaire selon l'étendue de l'exposition et des troubles. Voir l'article 11.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO₂).

En cas d'incendie important, on peut aussi utiliser un jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Isocyanates. Cyanure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

La propagation de vapeurs au contact d'une source d'ignition peut entraîner un retour de flammes. Le produit chauffé peut former au contact de l'air des vapeurs explosives et inflammables. Les récipients fermés exposés au feu ou à une chaleur extrême peuvent se rompre sous la pression. Pendant un feu, des gaz ou/et des fumées irritants et très toxiques peuvent se former dus à la combustion ou à une décomposition.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

Le produit réagit lentement avec l'eau et libère du gaz carbonique qui peut provoquer une accumulation de pression et faire éclater les contenants fermés. Les températures élevées accélèrent cette réaction. Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: porter un appareil respiratoire à pression positive et des vêtements de protection feu, comme la veste (standard:

EN469), casque (standard: EN443), gants (norme: EN407), bottes (standard Référence: EN345-S3).

Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Bien qu'elle ne soit pas recommandée, l'eau sous forme de brouillard peut être appliquée en grande quantité lorsque d'autres agents extincteurs ne sont pas disponibles. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu et pour la zone touchée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Combattre la propagation du feu d'un endroit protégé. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Q42Ne pas se mettre dans le sens du vent. Eviter de respirer les fumées.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

- Porter les dispositifs de protection individuelle.
- Eliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer.
- Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
- Emmener les personnes en lieu sûr.
- Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
- Ne pas jeter les résidus à l'égout. Risque d'explosion.
- Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
- En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Matériel adapté à la collecte : absorber avec un matériau absorbant inerte.
- Recueillir le déversement avec un matériau absorbant, tel que du sable ou de la terre. NE PAS utiliser la sciure de bois ou autre matériau inflammable. Après environ 1 heure, le recueillir dans un conteneur à déchets sans joint (attention: dégagement de dioxyde de carbone!), Laisser quelques jours, ouverture dans une zone contrôlée.
- Comme solution de décontamination pour les isocyanates, nous vous recommandons d'utiliser la suivante: 90% d'eau + 8-10% de carbonate de sodium + 0,2-2% de détergent. Pour les petits déversements utiliser de la poudre de carbonate de sodium.
- Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
- En cas de déversements lourds: Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
- Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.
- Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
- Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
- Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Ne pas fumer durant le travail.
- Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
- Conservez dans un endroit frais.
- Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Matières incompatibles:

Voir l'article 10.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés. Conserver dans des lieux secs.

Évitez la lumière solaire directe.

Conserver à une distance éloignée de l'eau ou des endroits humides.

La température de stockage inférieure à 50°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Reportez-vous au paragraphe 1.

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune en particulier.

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur OEL

Composant	Type OEL	pays	Plafond	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Comportement	Remarque
acétate d'éthyle	ACGIH					400			irritation
	NATIONALE	DENMARK		540.000	150.000	1080.000	300.000		
	NATIONALE	FRANCE		1400.000	400.000				VLE
	NATIONALE	GERMANY		1500.000	400.000	3000.000	800.000		AGW, MAK
	NATIONALE	UNITED KINGDOM		730.000	200.000	1460.000	400.000		WEL
	NATIONALE	AUSTRALIA		720.000	200.000	1440.000	400.000		SWA
	NATIONALE	AUSTRIA		1050.000	300.000	2100.000	600.000		MAK, TRK
	NATIONALE	BELGIUM		1461.000	400.000				VLEP, GWBB
	NATIONALE	FINLAND		1100.000	300.000	1800.000	500.000		
	NATIONALE	HUNGARY		1400.000		1400.000			AK
	NATIONALE	IRELAND			200.000		400.000		
	NATIONALE	LATVIA		200.000					
	NATIONALE	POLAND		200.000		600.000			NDS
	NATIONALE	SPAIN		1460.000	400.000				VLA
	NATIONALE	SWEDEN		500.000	150.000	1100.000	300.000		
	NATIONALE	SWITZERLAND		1400.000	400.000	2800.000	800.000		
UE			734.000	200.000	1468.000	400.000			
ITA	ITALY		734.000	200.000	1468.000	400.000			
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	ACGIH				0.005				breathing
	NATIONALE	AUSTRIA		0.050	0.005	0.100	0.010		MAK, TRK
	NATIONALE	BELGIUM		0.052	0.005				VLEP, GWBB
	NATIONALE	DENMARK		0.050	0.005	0.100	0.010		
	NATIONALE	FRANCE		0.100	0.010	0.200	0.020		VLE
	NATIONALE	GERMANY		0.050		0.050			AGS, MAK (in
	NATIONALE	HUNGARY		0.050		0.050			AK
	NATIONALE	IRELAND		0.020		0.070			as NCO
	NATIONALE	POLAND		0.050		0.200			NDS
	NATIONALE	SPAIN		0.052	0.005				VLA
NATIONALE	SWEDEN		0.030	0.002	0.050	0.005			
2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	NATIONALE	GERMANY		0.050		0.050			AGW
	NATIONALE	POLAND		0.030		0.090			NDS
	NATIONALE	FINLAND				0.035			huom: NCO

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

Composant	N° CAS	LIMITE PNEC	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
acétate d'éthyle	141-78-6	0.240 mg/l	Eau douce		
		0.024 mg/l	Sédiments d'eau		

			marine
		1.150 mg/kg	Chaîne alimentaire
		0.115 mg/kg	Eau douce
		0.148 mg/kg	Eau douce
		1.650 mg/l	Eau marine
		650.000 mg/l	Station de traitement des eaux usées
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	1.000 mg/l	Eau douce
		0.100 mg/l	Sédiments d'eau marine
		1.000 mg/kg	Eau douce
		1.000 mg/l	Station de traitement des eaux usées
		10.000 mg/l	Eau marine
2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	1.000 mg/l	Eau douce
		0.100 mg/l	Sédiments d'eau marine
		1.000 mg/kg	Eau douce
		1.000 mg/l	

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

Composant	N° CAS	Travailleur industriel	Travailleur professionnel	Consommateur	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
acétate d'éthyle	141-78-6	1468.000 mg/m3		734.000 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques	
		63.000 mg/kg		37.000 mg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques	
		734.000 mg/m3		367.000 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques	
				4.500 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques	
		1468.000 mg/m3		734.000 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme, effets locaux	
		734.000 mg/m3		367.000 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme, effets locaux	
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	0.050 mg/m3		0.025 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques	
		0.100 mg/m3		0.050 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques	
		0.050 mg/m3		0.025 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets locaux	
		0.100 mg/m3		0.050 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme, effets locaux	
		50.000 mg/kg		25.000 mg/kg	Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques	
		28.700 mg/kg		17.200 mg/kg	Cutanée humaine	Court terme, effets locaux	
				20.000 mg/kg	Orale humaine	Court terme, effets systémiques	
2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	50.000 mg/kg		25.000 mg/kg	Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques	
		0.100 mg/m3		0.050 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques	
		28.700 mg/cm2		17.200 mg/cm2	Cutanée humaine	Court terme, effets locaux	

0.100 mg/m3	0.050 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme, effets locaux	
0.050 mg/m3	0.025 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques	
0.050	0.025 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets locaux	mg/m3
	20.000 mg/kg	Orale humaine	Court terme, effets systémiques	

Remarque

A1: cancérogène reconnu pour l'homme; A2: suspicion cancérigène pour l'homme; A3: cancérogène reconnu pour l'animal avec une pertinence inconnue pour l'homme; A4: Ne peut pas être classé comme cancérogène pour l'homme; C: limite de plafond; Mignon: danger d'absorption cutanée; D: Asphyxiant simple; DSEN: Sensibilisant cutané; (H): aérosol uniquement; (I): particules inhalables; IBE: indice d'exposition biologique; (IFV): fraction inhalable et vapeur; (R): matière particulaire respirable; RSEN: Sensibilisant respiratoire; (V): titre Steam

Effets critiques

anfl: anaphylaxie; asfs: suffocation; dans: section haute; bt: faible allongement; clnrg: cholinergique; clrc: chloracné; cnrc: cancer; cnvl: saisies; mignon: fourrure; œdème pulmonaire: œdème pulmonaire; emfet: embryon / foetus; epc: effets sur le poids corporel; fgt: foie; flrs: fluorose; gstr: gastro-intestinal; inbt: inhibiteur; irrt: irritation; metHb: méthémoglobémie; oclr: œil; plmn: poumon; pnmc: pneumococoniose; ren: rein; rspr: respiration; sen: sensibilisant; sng: sang; ssnc: système nerveux central; trd: thyroïde; trtg: tératogène; vsc: vessie

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

8.2. Contrôles de l'exposition

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Voir section 7.1.

Pratiques générales d'hygiène industrielle: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de

pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

Mesures d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection des yeux:

lunettes de sécurité étanche (EN166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Autres équipement de protection: Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection des mains:

Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés.

Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène. Polyéthylène chloré. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL").

Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Viton. Néoprène. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR").

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection respiratoire:

Port d'un masque respiratoire obligatoire dans des locaux insuffisamment ventilés ou en cas d'application par pulvérisation. Masque à apport d'air frais ou, pour des travaux de courte durée, masque à filtres A2.

L'utilisation d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions et aux règlements qui régissent la sélection et l'utilisation (EN 529) du fabricant.

Mesures d'hygiène et techniques

Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Tenir loin de la nourriture et des boissons. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Couleur : incolore à jaune pâle

Odeur: odeur de solvants

pH: Pas important

Viscosité cinématique: N.A.

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: 77 °C (171 °F) Remarques : 1013 hPa

Point éclair: -4 °C (25 °F) Remarques : Closed cup

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : 12.80 (UEL). 2.00 (LEL).

Densité de vapeur relative (air=1): N.A.

Pression de vapeur: N.A.

Densité: 1.08 g/ml Remarques : (20°C)

Hydrosolubilité: N.A.

Solubilité dans d'autres solvants: Soluble (esters, ketones, organic solvents)

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.

Stabilité de la dispersion des nanoformes:

Température d'auto-allumage : N.A.

Température de décomposition: N.A.

Inflammabilité: Le produit est classé Flam. Liq. 2 H225

Composés Organiques Volatils - COV = N.A.

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité: N.A.

Conductibilité: N.A.

Vitesse d'évaporation : N.A.

Viscosité: 1,800.00 cP (1800-4000 cPs (25°C))

Liposolubilité: (esters, ketones, organic solvents)

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines, alliages en poudre ou vapeurs) de réducteurs forts.

Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Voir également les paragraphes 2 et 9.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'humidité. Le produit réagit lentement avec l'eau et libère

du gaz carbonique qui peut provoquer une accumulation de pression et faire éclater les contenants fermés. Les températures élevées accélèrent cette réaction.

Éviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Alcools. Amines. Eau. Bases. Oxydants.

Éviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nous n'avons pas effectué d'essais sur les animaux pour ce produit. Tous les chiffres cités cidessous sont ATE de classifications de toxicité qui ont été effectuées en utilisant la méthode ATE (estimation de toxicité aiguë) de calcul en utilisant LD/LC50 ou ATE chiffres fournis par le fabricant de matières premières.

Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë

Non classé

	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	ETAmélange - Inhalation (Vapeurs) : 820.893 mg/l
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classé: Eye Irrit. 2(H319)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé: Resp. Sens. 1(H334), Skin Sens. 1(H317)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Le produit est classé: Carc. 2(H351)
g) toxicité pour la reproduction	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Le produit est classé: STOT SE 3(H336)
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

acétate d'éthyle	Informations générique:	Traitement: en cas d'ingestion, il est recommandé de l'administration de charbon activé et un laxatif salin.	
		Traitement: dans le cas d'irritation des poumons, premier traitement avec Junik en aérosol (atomiseur) (dipropionate de bécloéthasone).	
a) toxicité aiguë		LD50 Peau Lapin > 20000.00000 mg/kg - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
		LC50 Inhalation de vapeurs Rat > 29.20000 mg/l 4h - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
		LD50 Orale Souris > 5000.00000 mg/kg - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
b) corrosion cutanée/irritation cutanée		Irritant pour la peau Lapin Négatif - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire		Irritant pour les yeux Lapin Oui - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée		Sensibilisation de la peau Négatif - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
		Sensibilisation par inhalation Négatif - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
e) mutagénicité sur les cellules germinales		Génotoxicité Négatif - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
f) cancérogénicité		Carcinogénicité - Pas de donnée disponible pour le produit	
g) toxicité pour la reproduction		Dose Sans Effet Nocif Observé Négatif 20700.00000 mg/kg - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	parents
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique		Irritant pour les voies respiratoires Positif - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée		Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat Négatif 900.00000 mg/kg 90 days - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	Informations générique:	Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu, administrer aérosol de corticostéroïde à dose prophylactique contre l'oedème pulmonaire.	
		Note au médecin: Le produit irrite les voies respiratoires et peut déclencher une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Traitement de l'irritation aiguë ou la constriction bronchique est principalement symptomatique. Traitement médical prolongée peut être nécessaire en fonction du degré d'exposition et la gravité des symptômes.	

	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 2000.00000 mg/kg LD50 Peau Lapin > 9400.00000 mg/kg LC50 Inhalation de poussières Rat 0.36800 mg/l 4h - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis. LC50 Inhalation de brouillard Rat 0.36800 mg/l 4h - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
2,4'-diisocyanate de diphénylméthane	Informations générique:	Aucun antidote spécifique. Le traitement doit être orienté vers le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient.	
	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 2000.00000 mg/kg LD50 Peau Lapin > 9400.00000 mg/kg LC50 Inhalation d'aérosol Rat 0.38700 mg/l 4h	WEB ECHA, Exp Key Acute Toxic inhalation.002 http://echa.europa.eu/it/registration-dossier/-/registered-dossier/13684

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
acétate d'éthyle	CAS: 141-78-6 - EINECS: 205-500-4 - INDEX: 607-022-00-5	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Pimephales promelas 230.00000 mg/L 96h OECD TG 203 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss 484.00000 mg/L 96h a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie Daphnia cucullata > 100.00000 mg/L 48h a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Scenedesmus subspicatus 5600.00000 mg/L 48h b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie 2.40000 mg/L 21d b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Algues Scenedesmus subspicatus > 100.00000 mg/L 72h OECD TG 201 c) Toxicité pour les bactéries : NOEC Pseudomonas putida 650.00000 mg/L 16h b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Poissons 6.90000 mg/L 33d
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	CAS: 101-68-8 - EINECS: 202-966-0 - INDEX: 615-005-00-9	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Danio rerio, static > 1000.00000 mg/L 96h OECD TG 203 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie static > 1000.00000 mg/L 24h OECD TG 202 a) Toxicité aquatique aiguë : IC50 Algues Scenedesmus Subspicatus > 1640.00000 mg/L 72h OECD TG 201 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 activated sludge > 100.00000 mg/L 3h a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Vers Eisenia Fetida 1000.00000 mg/L 14h b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie > 10.00000 mg/L 21d - reproduction c) Toxicité pour les bactéries : NOEC Vers Eisenia Fetida > 1000.00000 mg/kg 14d - mortality e) Toxicité pour les plantes : NOEC Avena Sativa, Lactuca Sativa > 1000.00000 mg/kg 14d - germination e) Toxicité pour les plantes : NOEC Avena Sativa, Lactuca Sativa > 1000.00000 mg/kg 14d - speed of growth
2,4'-diisocyanate de diphénylméthane	CAS: 5873-54-1 - EINECS: 227-534-9 - INDEX: 615-005-00-9	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Danio rerio > 1000.00000 mg/L 96h a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie > 1000.00000 mg/L 24h a) Toxicité aquatique aiguë : IC50 Algues Scenedesmus subspicatus > 1640.00000 mg/L 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance/dégradabilité :	Test	Durée	Valeur	Remarques :
acétate d'éthyle	Rapidement dégradable				

4,4'-diisocyanate de diphenylmethane Pas rapidement dégradable Demande biochimique en 28d 0.000 OECD TG 302C
oxygène

2,4'-diisocyanate de diphenylmethane Pas rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
2,4'-diisocyanate de diphenylmethane	Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité dans le sol
2,4'-diisocyanate de diphenylmethane	Mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

Le producteur de déchets est responsable de la détermination des propriétés de toxicité et physiques du produit généré pour déterminer les méthodes de classification et d'élimination des déchets appropriés.

Le code de classification du catalogue européen des déchets (CED) est spécifique au processus de production et aux composants des déchets. Déterminer le code CED selon les critères définis au catalogue européen des déchets et la liste des déchets dangereux établie par la Décision de la Commission n° 2000/532/CE, telle que mise à jour.

Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales.

Après la vidange, de ventilation dans un environnement sécurisé loin des étincelles et des flammes. DEBRIS PEUT ÊTRE UN RISQUE D'EXPLOSION.

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1866

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID-Nom d'expédition: RESIN SOLUTION, flammable (vapor pressure at 50 °C more than 110 kPa)

IATA-Nom technique: RESIN SOLUTION flammable

IMDG-Nom technique: RESIN SOLUTION flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID-Classe: 3

IATA-Classe: 3

IMDG-Classe: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID-Groupe d'emballage: II

IATA-Groupe d'emballage: II

IMDG-Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

IMDG-EMS: F-E, S-E

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: 3

ADR - Numéro d'identification du danger : 33

ADR-Dispositions particulières: 640D

ADR-Code de restriction en tunnel: 2 (D/E)

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: 353

IATA-Avion CARGO: 364

IATA-Etiquette: 3

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 3L

IATA-Dispositions particulières: A3

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: Category B

IMDG-Note de rangement: -

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

//

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 1221/2015 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 918/2016 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 1179/2016 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Web ECHA

Web RIGOLETTO (WGK)

Web IFA GESTIS (OEL)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3, 40

Restrictions liées aux substances contenues: 56, 74, 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 1: peu polluant.

(AwsV 01.08.2017)

Numéro de registre du produit danois (PR-No.):

N.A.

Substances SVHC:

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

La fiche de données de sécurité contient les informations pertinentes sur les constituants du mélange et, si possible, inclut les scénarios d'exposition correspondants

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Code	Description
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.6/2	Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.1/1	Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.6/2	Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
3.8/3	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles –Exposition unique STOT un., Catégorie 3
3.9/2	STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles –Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
2.6/2	D'après les données d'essais
3.3/2	Méthode de calcul
3.4.1/1	Méthode de calcul
3.4.2/1	Méthode de calcul
3.6/2	Méthode de calcul
3.8/3	Méthode de calcul

Cette FDS est préparée par les Regulatory Affairs de C.O.I.M, et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise
Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s);

ECHA Site, GESTIS Site (limites internationales valeurs), ACGIH (TLV et BEIs)

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

UFI: identifiant unique de formulation

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
AND: Accord Européen relatif au Transport International des marchandises dangereuses par Route
ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ATP: Adaptation aux progrès techniques
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
BCF: Facteur de Concentration Biologique
BEI: Indice biologique d'exposition
BOD: Demande Biochimique en Oxygène
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CAV: Centre antipoison
CE: Union européenne
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques
COD: Demande Chimique en Oxygène
COV: Composés Organiques volatils
CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.
CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses
DSD: Directive sur les Substances Dangereuses
EC50: Concentration de la substance qui détermine la mort / immobilisation de 50% des individus utilisés dans le test
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ES: Scénario d'Exposition
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IARC: Centre international de recherche sur le cancer
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
IC50: Concentration de la substance qui détermine l'inhibition de 50% des individus utilisés dans le test
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique
KAFH: Tenir à l'écart de la chaleur
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LDLo: Dose Létale Faible
N.A.: Non Applicable
N/A: Non Applicable
N/D: Non défini / Pas disponible
NA: Non disponible
NEN1: ND: Numéro de téléphone d'urgence nationale: Non disponible
NEN2: ND: Numéro de téléphone d'urgence nationale: Non disponible
NEN3: ND: Numéro de téléphone d'urgence nationale: Non disponible
NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle
NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC: Concentration sans effet observé
OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail
PBT: persistantes, bioaccumulables et toxiques
PGK: L'instruction d'emballage
PNEC: Concentration prévue sans effets.
PSG: Passagers
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

UFI: UFI

*** Modèle de fiche changé entièrement suite à une mise à jour réglementaire.**